Image not found or type unknown

Convention d’exploitation

Par **Lisa1783**, le **26/07/2023** à **15:05**

Bonjour,

je n'ai toujours pas eu le détail des charges, j'attends le retour de la comptable. En revanche , un des directeurs m'a expliqué que cette convention avait été revue à la hausse en oct 2022 lors de l'assemblée des co propriétaires mais n'a pas été capable de me dire à partir de quand cette hausse a été appliquée . D'après mes calculs j'ai l'impression qu'elle aurait été récupérée de façon rétro active, est ce légal ?

Merci d'avance de m'aider

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés